

Anniversaire de la Loi Oudin-Santini



10 ans de partenariats
solidaires et structurants

Dossier de presse

17 Juin 2015



MAIRIE DE PARIS 



En bref: de quoi parle t'on?

En 2015, la loi Oudin-Santini fête ses 10 ans.

Depuis le 9 Février 2005, la loi dite Oudin-Santini autorise les collectivités territoriales, les syndicats des eaux ou d'assainissement et les agences de l'eau à consacrer jusqu'à **1% des recettes des services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dédiées à ce secteur.**

Pour célébrer cet anniversaire, et faire le bilan des 10 ans du dispositif, le pS-Eau et ses partenaires, la Coalition Eau, le Partenariat Français pour l'Eau, la Mairie de Paris, le SEDIF, le Ministère des Affaires étrangères et du développement international, et l'Agence Française de Développement, organisent, le **Mercredi 17 Juin 2015**, une **conférence-débat** sur la coopération dans le domaine de l'eau et lancent la **campagne des « élus de l'eau »** pour mobiliser davantage autour de cette cause.

Sommaire du dossier de presse

- ➔ L'évènement du 17 Juin 3
- ➔ L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde 6
- ➔ La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement 7
- ➔ Les élus de l'eau 15
- ➔ Les partenaires de l'évènement 16

Contact presse:

Céline Noblot
Programme Solidarité Eau
noblot@pseau.org
Tel : 01 53 34 91 29
www.twitter.com/pseau



#élusdeleau #loiOudinSantini

L'évènement du 17 Juin

Anniversaire de la Loi Oudin-Santini

10 ans de partenariats
solidaires et structurants

Mercredi 17 Juin 2015

De 16H30 à 20H

Sur le Bateau Alizé

Port de la Râpée

Paris 12^e

Un évènement organisé par:



Programme de l'évènement:

Animation générale : Pierre-Frédéric Ténière-Buchot, Président du pS-Eau

16H30 **Accueil des participants sur la terrasse de la péniche**
Café, thé, jus de fruits et petites douceurs

17H00 **Mots d'ouverture**
Annick Girardin, Secrétaire d'État au Développement et à la Francophonie (à confirmer)
Jacques Oudin, Sénateur honoraire de Vendée
André Santini, Ancien Ministre, Député-maire d'Issy-les-Moulineaux, Président du Sedif

*Signature de la Charte des élus de l'eau par
Jacques Oudin et André Santini*

17H30 **« 10 ans de solidarité Nord-Sud - 10 ans de développement local »**
Animation/modération : Alice Milot, Journaliste RFI

Présentation du bilan quantitatif et qualitatif de la loi Oudin-Santini sur les 10 dernières années (pS-Eau)

Table ronde avec un panel d'acteurs de coopération:

- **Jean-Paul Colin**, Vice-président de Lyon Métropole en charge de l'eau
- **Henriette Eudes**, Conseillère municipale de la Ville de Colombelles
- **Adrienne Paule Demenou**, Présidente du Réseau des Femmes Elues Locales de l'Ouest du Cameroun

Débat avec la salle

18H45 **« La loi Oudin dans 10 ans : perspectives pour une solidarité décentralisée en 2025 »**
Animation/modération : Alice Milot, Journaliste RFI

Table ronde avec un panel d'acteurs de coopération:

- **Jean-Marie Tétart**, Député des Yvelines, Président du GIP Yvelines coopération
- **Jean-Bosco Bazié**, Directeur Général d'Eau Vive

Echanges avec la salle et tous les élus de l'eau présents

19H45 **Proposition d'une première piste d'action concrète :**

Lancement et signatures des Chartes des « élus de l'Eau »
Tous les élus de l'eau présents sont invités à signer leur Charte

19H50 **Mot de clôture**
Célia Blauel, Adjointe à la Ville de Paris en charge de l'eau

20H00 **Cocktail**

Lieu de l'évènement

Le Bateau Alizé

Embarquement au **Port de la Râpée, Paris 12e**

Au pied du pont Charles de Gaulle,

Rive droite

sous la Maison de la RATP

Entre la Gare de Lyon et le Ministère des Finances

Métro Gare de Lyon
(sorties n°13 Rue Van Gogh ou
n°15 Maison de la RATP)

Parking privé et gratuit sur le Port de la Râpée devant le bateau

[Cliquez sur la carte pour accéder à Google Map Street View](#)



L'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde

Aujourd'hui encore dans le monde:

1 personne sur 4 boit une eau contaminée¹ par des matières fécales
1 personne sur 3 est privée de la dignité d'un service d'assainissement²
 fonctionnel et hygiénique³.

Or, chaque être humain sur cette planète a un droit inaliénable et vital à une eau potable et un assainissement qui ne mettent pas quotidiennement sa santé en danger.

Ce **Droit à l'eau potable et à l'assainissement**, reconnu par l'Assemblée des Nations Unies comme un **Droit de l'Homme** en Juillet 2010 est encore loin d'être respecté dans de nombreux pays, et il est urgent d'accélérer sa mise en œuvre.

2015: année des bilans et des nouveaux engagements

L'année 2015 est une année décisive pour le développement, une année de bilan et une année de nouveaux engagements, avec l'adoption d'un **cadre global de financement à Addis Abeba** en Juillet, le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la définition des nouveaux **Objectifs de Développement Durable** en septembre, et enfin la **COP 21** en décembre pour la lutte contre le changement climatique.

La problématique de l'eau a une place centrale dans toutes ces réflexions et doit faire l'objet d'engagements forts et concrets.

Répondre à ce défi mondial est l'affaire de tous, institutions internationales, gouvernements, ONG locales ou internationales, entreprises, autorités locales et citoyens, pour agir de concert et **mettre en œuvre des solutions concrètes et durables.**



1. Soit 1,8 milliard de personnes
 2. Soit 2,5 milliards de personnes
 3. Source: [Progress on Drinking Water and Sanitation, Unicef/OMS 2014 Update](#)

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Depuis maintenant 10 ans, la France a mis en place un **mécanisme de solidarité innovant** qui permet aux acteurs locaux français de s'engager pour contribuer à leur échelle à relever le défi de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

La loi Oudin-Santini, votée en 2005 sous l'impulsion de Jacques Oudin au Sénat et André Santini à l'Assemblée Nationale, autorise depuis lors les collectivités territoriales, les syndicats d'eau et d'assainissement, et les agences de l'eau, à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

Ce mécanisme vient compléter la législation existante qui autorise les collectivités à mener des actions extérieures de coopération¹.

Elle élargit ainsi les possibilités des collectivités en leur permettant de mobiliser leurs budgets annexes en plus du budget général.

Elle étend aussi la solidarité internationale à de nouveaux acteurs : les syndicats et les agences de l'eau.

Le mécanisme du 1% solidaire a été étendu au secteur de l'énergie par l'amendement Pintat en 2007, puis au secteur des déchets ménagers par la loi développement et solidarité internationale en 2014.

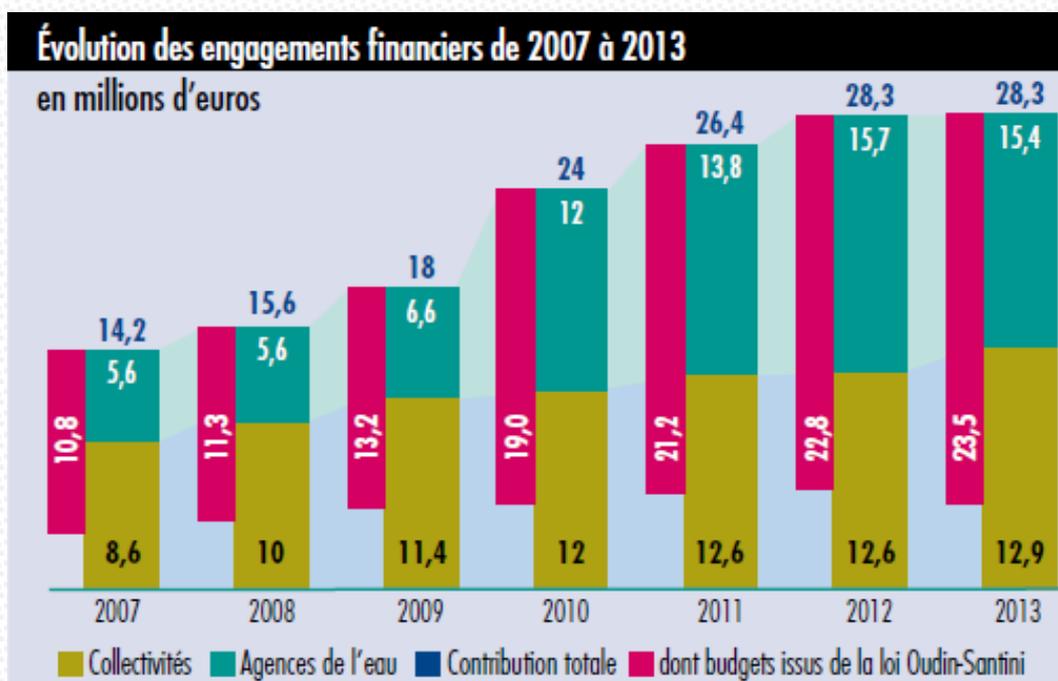
Plus d'informations sur : www.pseau.org/1pourcent

¹ cf: Loi du 6 février 1992, Loi Thiollière de 2007, et Loi développement et solidarité internationale du 7 Juillet 2014.

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Chiffres clés *

- ➔ **28,3 millions d'euros mobilisés en 2013** par les collectivités locales françaises, les syndicats d'eau et d'assainissement, et les six Agences de l'eau, **dont 23,5 millions d'euros via la loi Oudin-Santini**
- ➔ Plus de **230 collectivités locales** françaises engagées en 2013 (Conseils régionaux, conseils généraux, villes, agglomérations, syndicats d'eau et d'assainissement) et les **6 Agences de l'eau**
- ➔ Depuis 10 ans, environ 400 à 500 collectivités se sont mobilisées ponctuellement ou sur le long terme. Tous les types de collectivités se mobilisent, **grandes ou petites, rurales ou urbaines**, et de **tous bords politiques**.
- ➔ 25 organismes concentrent 87% des financements mobilisés en 2013, dont **9 organismes qui mobilisent chacun plus d'1M€**
- ➔ **Les 6 agences de l'eau sont en cumulé les premiers contributeurs** de la coopération décentralisée, représentant 54% de l'engagement total en 2013 (15,4M€ sur les 28,3M€), contre 46% pour les collectivités (12,9M€ sur les 28,3M€)
- ➔ Hors agences, les **principaux contributeurs** ont été, en 2013 : le SIAAP, le SEDIF, la ville de Paris, l'AIMF, le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, Nantes Métropoles, la Région Ile-de-France, la Ville de Toulouse, la Région Bretagne, la Région Centre, la Ville de Rennes, les CG du Val de Marne, de Seine-Saint-Denis, des Yvelines, Reims Métropole, la CA de Poitiers, la CA d'Evry Centre Essonne, la région Lorraine, mobilisant chacun plus de 100 000€.



La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

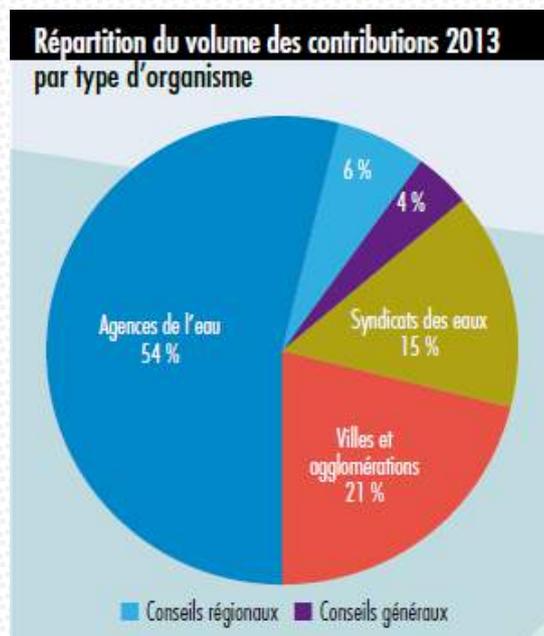
L'application de la loi Oudin-Santini

- ➔ Depuis 2007, l'application de la loi Oudin-Santini a plus que doublé : sur les 28,3M€ mobilisés en 2013 par les collectivités et agences, **83%** l'ont été via la loi Oudin-Santini, soit **23,5M€**, contre **10,8M€ en 2007**.
- ➔ Au total, en 9 ans, on estime que les collectivités et agences ont mobilisé près de 200 millions d'euros sur ces secteurs, **dont 150 millions via la loi Oudin**. Ces 150 millions sont bien le fruit de la loi, puisque ces fonds ont été mobilisés en supplément des contributions déjà mobilisées sur les budgets généraux des collectivités, qui sont quant à elles restées stables et n'ont pas été remplacées par les fonds dédiés.
- ➔ Si toutes les collectivités françaises, les agences de l'eau, les syndicats d'eau, les EPCI en charge de l'eau et de l'assainissement, appliquaient totalement le 1% solidarité eau, le **potentiel de mobilisation serait d'environ 64M€ par an**.

* Source: pS-Eau, Octobre 2014

La contribution majeure des Agences de l'eau

- ➔ Etablissements publics du ministère en charge du développement durable, les 6 agences de l'eau françaises ont pour principale mission de contribuer à une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau à l'échelle de leur bassin et à la protection de la ressource et des milieux aquatiques.
- ➔ Depuis la promulgation de la Loi Oudin-Santini en 2005, les agences de l'eau sont autorisées à consacrer jusqu'à 1% de leur budget pour l'international.
- ➔ Elles mènent ainsi des actions de **coopération institutionnelle** avec des agences de bassin étrangères, et **soutiennent** par ailleurs les **projets de solidarité menés par des collectivités ou organismes de leur bassin**.



- ➔ Le soutien des agences de l'eau représente **plus de 50% des contributions totales** annuelles, et entraîne un **effet levier** important. Leur cofinancement encourage les collectivités à se mobiliser, ainsi que de nombreux autres partenaires tels que le MAEDI par exemple.

Plus d'information: www.lesagencesdeleau.fr

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Quels types d'actions sont financés via ce dispositif et quels sont les principaux pays bénéficiaires ?

Les principaux pays d'intervention de ces actions sont le Burkina Faso, Madagascar et le Sénégal, mais aussi le Cameroun, le Maroc, le Niger ou le Mali. Des pays comme le Togo, le Laos, Haïti, le Bénin ou la Palestine se situent également parmi les zones de concentration des projets soutenus par la coopération décentralisée française. Ce sont les pays les plus en retard en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement et sur lesquels les interventions sont donc ciblées en priorité.

→ Une majorité d'actions portant sur l'eau potable

Parmi les projets recensés en 2013, 87% ont un volet eau potable, couplé ou non avec un volet assainissement. Tout de même 54% des actions recensées portent au moins en partie sur l'amélioration de l'assainissement.

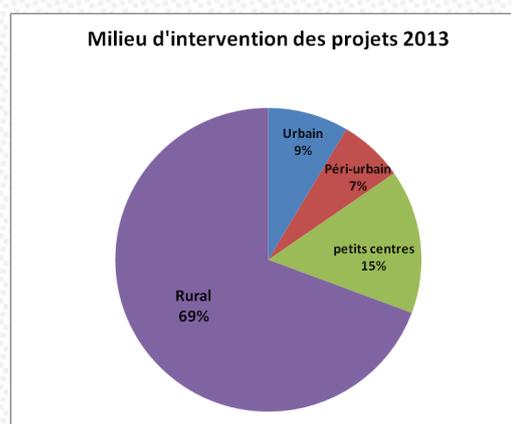
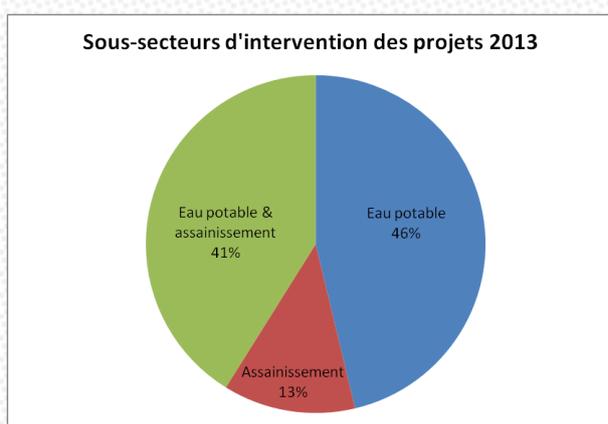
→ Une concentration des interventions en milieu rural

69% des projets recensés viennent en appui à une localité située en milieu rural, et 15% concernent des petits centres auxquels sont parfois rattachés des hameaux voisins.

16% des projets interviennent quant à eux en milieu urbain ou péri-urbain.

→ Des actions portant sur la réalisation d'infrastructures, mais aussi de plus en plus sur le renforcement des capacités et la sensibilisation

Pour la quasi-totalité des actions recensées (94%), la construction ou la réhabilitation d'infrastructures reste le cœur de l'intervention, les taux d'accès restant encore très faibles dans certaines zones. Cependant, on relève que 62% des projets ont développé des programmes d'actions à part entière en termes de renforcement de capacités, ou de sensibilisation à l'hygiène pour accompagner la réalisation d'équipements.



La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Un cadre d'intervention propice au développement local...

La coopération décentralisée, inscrite dans la **durée** (certains partenariats ont parfois plus de 30 ans d'existence), permet de ne pas se limiter à une action ponctuelle mais de pouvoir assurer un suivi des actions réalisées et de **s'inscrire dans la continuité** des actions précédemment menées.

Ces **relations de proximité** viennent souvent répondre à une demande exprimée localement et permettent une meilleure prise en compte des **spécificités locales** pour la définition de solutions plus adaptées. Néanmoins, ces actions menées au plus près des populations, doivent également répondre aux enjeux nationaux. Les partenaires doivent donc veiller à s'inscrire dans les politiques sectorielles des pays d'intervention.

...et au renforcement des compétences des collectivités du Sud

Les **processus de décentralisation** en cours dans la plupart des pays d'intervention, qui s'accompagnent du transfert des compétences eau et assainissement des États vers les communes, représentent aujourd'hui un nouveau défi à relever pour ces dernières, désormais responsables d'assurer un service durable d'eau potable et d'assainissement sur leur territoire. Le renforcement **de la maîtrise d'ouvrage communale** constitue donc désormais un objectif majeur pour les collectivités locales au Nord et au Sud.

En effet, si la réalisation d'infrastructures (forages équipés de pompes à motricité humaine, mini-réseau d'adduction d'eau avec l'implantation d'un système d'exhaure, de stockage et de distribution) constitue un volet d'activités important pour améliorer l'accès à l'eau, l'**organisation d'un service** avec toutes les compétences locales nécessaires représente également un enjeu fondamental pour résoudre de façon durable le problème d'approvisionnement en eau d'une communauté.

Responsables du service de l'eau auprès des usagers, de la gestion de l'évacuation et du traitement des eaux usées, les collectivités françaises disposent d'un **savoir-faire à partager**. Elles ont donc un rôle majeur à jouer pour accompagner leurs homologues au Sud dans l'organisation des services publics locaux nouvellement décentralisés.

Comment accompagner la décentralisation des services d'eau et d'assainissement ?

Les actions visant à renforcer la gouvernance locale et à accompagner les communes dans leur rôle de maître d'ouvrage peuvent se décliner de différentes manières en fonction du contexte d'intervention et de l'envergure du projet. L'organisation de **formations** à destination des acteurs concernés par la gestion du service de l'eau (élus et techniciens, notamment), la mise à disposition d'**expertise** mobilisée au sein des services techniques ou des délégataires au Nord, la mise en place d'**outils de suivi et de gestion**, l'**appui** à la mise en place de son service technique municipal, sont autant d'actions qui viennent renforcer les capacités et compétences des acteurs locaux.

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Agir au Sud, sensibiliser au Nord

La coopération décentralisée se caractérise par une relation basée sur l'échange et la réciprocité, à travers des actions qui auront des impacts sur les deux territoires.

La coopération décentralisée est une bonne occasion de créer une **dynamique de partenariat** entre différents acteurs d'un territoire: agences d'urbanismes, écoles, hôpitaux, syndicats des eaux, parcs régionaux, etc..

Valoriser toutes ces compétences qui se complètent viendra enrichir les projets menés là-bas et créer de l'**émulation** ici.

Une action de solidarité au Sud c'est aussi une action de **sensibilisation** et d'information au Nord avec l'organisation de débats, d'animations, de festivals sur la thématique de l'eau et ses enjeux.

Parler de l'eau et du manque d'eau ailleurs peut être un moyen d'encourager la réflexion et l'action ici, avec une prise de conscience des élus et des citoyens sur les enjeux de l'eau sur le territoire de la collectivité engagée : tarification, protection de la ressource, modalités de gestion...

Par ailleurs, au sein des collectivités qui mobilisent leur expertise interne, les agents qui s'impliquent gagnent en **ouverture d'esprit**, en **capacité d'adaptation** et en transversalité. Ils ont une autre vision de leur travail et questionnent leurs pratiques au regard de leurs expériences au Sud. Pour une collectivité, impliquer son personnel en coopération décentralisée est très souvent un bon **outil de management**, de motivation et de valorisation de ses ressources humaines.

Des partenaires aux compétences diverses et complémentaires

D'après l'étude menée en 2010 par le pS-Eau sur la caractérisation de la coopération décentralisée eau et assainissement, toutes les actions menées se font en multi-partenariat, et plus de 90% des actions de coopération décentralisée associent au moins un acteur associatif.

Les **ONG** sont à l'origine de très nombreuses actions de solidarité. Elles sont aussi fréquemment partenaires sur le terrain des collectivités territoriales françaises à qui elles apportent leurs savoir-faire et leurs connaissances des réalités locales.

Ces partenariats entre collectivités et associations ou ONG, en France et/ou dans les pays d'intervention, sont recherchés afin d'appuyer la mise en œuvre et le suivi des projets, de compléter l'expertise mobilisable, et de renforcer les liens entre le projet de coopération et les habitants des territoires concernés.

En 2011, les ONG ont mobilisé plus de **17 millions d'euros** sur fonds propres pour l'eau et l'assainissement et apporté des compétences spécifiques sur le terrain¹.

De nombreux migrants originaires d'Afrique subsaharienne établis en France contribuent également à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés au pays, notamment par l'accès à l'eau. On estime à plus de 1000 le nombre d'**associations de migrants** originaires principalement du Mali, du Sénégal et de Mauritanie.

Les **délégués des services d'eau**, des entreprises et des fondations privées soutiennent eux aussi des actions à travers des financements, du mécénat de compétences et des dons de matériel.

¹ Source : enquête menée par la Coalition Eau en 2012 auprès de 74 ONG intervenant dans le secteur

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement



Sénateur de Vendée de 1986 à 2004, et Conseiller maître à la Cour des Comptes, JACQUES OUDIN est avec André Santini à l'initiative de la loi du

« A l'époque je n'avais pas beaucoup de soutien du gouvernement, et finalement la loi a été votée à l'unanimité par le Parlement »

Extrait de l'interview réalisée par le pS-Eau pour le livret interactif « *Etre solidaire pour l'accès à l'eau et à l'assainissement* », Décembre 2014

Qu'est ce qui vous a encouragé à proposer cette loi sur le 1% solidaire pour l'eau ?

Il faut d'abord situer un double contexte : le premier est le contexte mondial, celui des besoins, où l'eau est un problème urgent, nécessaire. Dans beaucoup de contrées, on constate vraiment des situations parfois catastrophiques, soit avec peu voire pas d'eau, soit avec insuffisamment d'eau. C'est un problème humanitaire global.

De l'autre côté, vous avez les donateurs. La France – mais nous ne sommes pas les seuls à se pencher sur ces situations très difficiles – et notamment ses collectivités, ont une propension naturelle à essayer d'aider les personnes qu'elles rencontrent et qui sont en difficulté.

Beaucoup de collectivités avaient déjà amorcé des soutiens, des financements d'actions ponctuelles dans ce secteur. Jusqu'au jour où on s'est aperçu que les impôts locaux étaient faits pour des objectifs uniquement locaux et non pas extérieurs. Il y a donc eu un blocage des autorités de tutelle qui a arrêté un mouvement de grande générosité, qui était assez développé déjà en France, tant pour les collectivités que pour les organismes spécialisés comme les syndicats d'eau et les agences de l'eau.

C'était dans les années 2002-2003. Et cependant, la misère dans le domaine de l'eau continuait, s'aggravait même parfois. On s'est dit qu'il fallait que l'on agisse, qu'elle ne se résoudrait pas toute seule. Et donc j'ai réfléchi à cette loi, en me disant qu'il fallait non seulement régulariser ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui, et donc lui rendre sa valeur régulière, mais qu'il fallait aussi profiter de cette occasion pour accentuer, développer l'action de coopération décentralisée.

D'où ce petit texte, qui est très modéré, et qui donne simplement la possibilité aux collectivités, et à tous les gestionnaires de l'eau, de prendre 1% sur les recettes de leur budget pour l'affecter à des actions humanitaires de soutien et d'aide.

Quelles ont été les réactions au niveau politique ?

Le gouvernement n'était pas trop favorable à ce projet de loi à l'époque. Il était un peu réticent, et le considérait comme une taxe de plus. On peut l'analyser comme on veut, ce 1% est volontaire, totalement décentralisé, et affecté uniquement à l'eau, néanmoins c'est un prélèvement de plus.

J'ai donc déposé ce texte en proposition de loi en mon nom et l'unanimité s'est faite rapidement au Sénat, tout groupe confondu. Il restait ensuite à passer la 2^{ème} étape, celle de l'Assemblée Nationale. Cependant le gouvernement ne l'a pas mis à l'ordre du jour. Il a donc fallu que ce soit André Santini, acteur incontournable dans le domaine de l'eau, qui reprenne ce texte, le défende, le fasse passer et voter à l'unanimité.

La loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement

Quels ont été les impacts de la loi Oudin-Santini sur la coopération dans le domaine de l'eau ?

Au-delà des financements complémentaires que le dispositif a permis de mobiliser pour l'eau et l'assainissement, on constate aussi que la loi Oudin a beaucoup apporté en termes de **sensibilisation** en mettant l'accent sur l'importance des besoins de solidarité pour des actions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les pays en développement : des collectivités ont créé des fonds de soutien dédiés à l'eau, comme le Grand Lyon, la ville de Paris, la région Franche-Comté, les Agences de l'eau, le Sedif et plusieurs autres. Et les ONG ont orienté leurs projets davantage vers l'eau du fait de nouveaux financements disponibles.

Surtout, on constate une évolution dans l'approche de ces acteurs : les projets ne se concentrent plus seulement sur la réalisation d'infrastructures, mais incluent de plus en plus un appui au renforcement **de la maîtrise d'ouvrage et des services publics**. Cela est en partie dû au fait que les collectivités, grâce à la loi Oudin, peuvent mobiliser leurs agents techniques des services eau et assainissement sur les projets à l'international, et également, parce que les partenaires financiers qui se sont penchés davantage sur les spécificités du secteur de l'eau, ont aussi revu leurs critères de financements pour encourager cette approche. Cette évolution va clairement dans le sens de la mise en place de services publics d'eau et d'assainissement plus pérennes et d'une réelle autonomisation des collectivités locales du sud dans la prise en main de leurs responsabilités de maître d'ouvrage des services sur leur territoire.

Dans l'étude sur « la mobilisation de l'expertise des collectivités territoriales au profit de leurs actions de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement », menée par le pS-Eau en 2014, 53% des collectivités répondantes considèrent que la loi Oudin-Santini a clairement été un facteur facilitateur, voire déclencheur, pour **mobiliser l'expertise** de leurs agents et partager leur savoir-faire avec leurs homologues du Sud.

➔ Ce dispositif a donc non seulement **sécurisé juridiquement** l'action extérieure des collectivités et Agences de l'eau, mais il a aussi **pérennisé** ces pratiques en donnant lieu à des financements récurrents et croissants, il les a **multiplié** en donnant l'occasion de parler des enjeux de l'eau, et il a aussi **amélioré la qualité** des actions de manière indirecte.

Pour plus d'informations :

(cliquez sur les liens ci-dessous)

- [Tout savoir sur la loi Oudin-Santini et la coopération décentralisée eau et assainissement](#)
- [Etre solidaire pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, livret interactif, pS-Eau 2014](#)
- [L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement, guide pratique, pS-Eau, 2014](#)
- [Le Bilan 2013 de la coopération décentralisée eau et assainissement](#)
- [Bilan et caractérisation de la coopération décentralisée française pour l'eau et l'assainissement, rapport d'étude 2010](#)

Les élus de l'eau



Une première proposition concrète pour valoriser et amplifier cette dynamique, et prendre de nouveaux engagements :
les « **Elus de l'Eau** ».

Le pS-Eau lancera le 17 Juin, une nouvelle campagne de mobilisation. Il ne s'agit pas d'une campagne électorale, mais d'une **campagne solidaire!**

Des élus locaux français, très engagés en solidarité pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement, signeront la **Charte des Elus de l'Eau**, pour s'engager au quotidien à mobiliser leurs pairs en témoignant de leur expérience concrète, et encourager ainsi de nouvelles collectivités territoriales à s'impliquer en coopération pour l'eau et l'assainissement.

Plus d'information sur: www.pseau.org/fr/elus-de-leau

Les partenaires de l'évènement



Le programme Solidarité Eau

Le pS-Eau est un réseau de partenaires engagés pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Il assure une veille scientifique sur ce secteur, diffuse des informations et des outils, et accompagne les collectivités locales françaises et associations dans la conception et le montage de leurs actions de coopération décentralisée.

www.pseau.org



La Coalition Eau

La Coalition Eau est un regroupement de 30 ONG françaises engagées pour promouvoir un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, tout en préservant les ressources en eau. Force de proposition, d'expertise et d'action, elle mène des actions au niveau national, européen et international afin de faire de l'eau et de l'assainissement une priorité politique et financière.

www.coalition-eau.org



Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

Le Partenariat Français pour l'Eau est une plateforme d'échanges et de réflexion qui contribue à mettre l'eau à l'ordre du jour de l'agenda politique mondial et partage au plan international et de façon collective les savoir-faire français. Le PFE rassemble aujourd'hui plus de 120 membres, acteurs publics et privés de l'eau et diffuse des messages collectifs dans les enceintes et instances européennes et internationales telles que les UN, l'UE, l'Union pour la Méditerranée ou encore lors d'événements comme le Forum Mondial de l'Eau ou la Semaine Mondiale de l'Eau de Stockholm.

www.partenariat-francais-eau.fr

MAIRIE DE PARIS



La Mairie de Paris

La Ville de Paris applique la loi Oudin-Santini depuis 2005 et vote chaque année un budget d'1 million d'euros pour mener des actions de coopération décentralisée en partenariat avec des villes étrangères, et soutenir des projets de solidarité internationale portés par des ONG dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

www.paris.fr



SEDIF

SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Créé en 1923, le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) assure l'alimentation en eau potable de 149 communes réparties sur 7 départements d'Ile-de-France, excepté Paris, soit plus de 4 millions d'usagers. Depuis 1986, le SEDIF a consacré près de 23 millions d'euros pour financer des actions d'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les pays en développement.

www.sedif.com

Le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI)

Au sein du MAEDI, la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) est chargée de définir et mettre en œuvre la stratégie de soutien et de développement des actions extérieures des collectivités territoriales.

www.diplomatie.gouv.fr

L'Agence Française de Développement

Institution financière publique, l'Agence Française de Développement (AFD) met en œuvre la politique définie par le Gouvernement français.

Présente sur quatre continents où elle dispose d'un réseau de 71 agences et bureaux de représentation, l'AFD finance et accompagne des projets de développement.

www.afd.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL



AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT



Le programme Solidarité Eau a été créé en 1984, lors d'un sommet des ministres européens, afin de répondre au défi de la décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement.

Son but : accompagner les initiatives locales de coopération internationale dans le domaine de l'eau.

Le programme est soutenu depuis son origine par les pouvoirs publics français, le ministère des Affaires étrangères en premier lieu, le ministère en charge de l'Environnement, et aujourd'hui principalement l'Agence Française de Développement.

Le pS-Eau est reconnu par l'ensemble des acteurs français et internationaux, aussi bien des pays du Nord que du Sud, des acteurs non gouvernementaux que des coopérations bilatérales et multilatérales, comme un lieu neutre de concertation avec les pouvoirs publics, de rapprochement entre les opérateurs, d'appui-conseil et de renforcement des capacités d'intervention dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Reflétant la multiplicité et la diversité de la coopération décentralisée et non gouvernementale, le pS-Eau s'attache à répondre à l'ensemble des sollicitations du plus modeste des acteurs aux porteurs de projets les plus vastes.

Le pS-Eau est un réseau d'acteurs regroupant 29 000 correspondants engagés dans l'amélioration de l'accès à l'eau et l'assainissement pour tous.



programme Solidarité Eau
32, rue le Peletier
75 009 Paris
T. 33 (0)1 53 34 91 20
pseau@pseau.org

Antenne Lyon-Méditerranée
80, cours Charlemagne
69 002 Lyon
T. 33 (0)4 26 28 27 91
lyon@pseau.org

www.pseau.org

 www.facebook.com/pseau

 www.twitter.com/pseau

Annexe: Iconographie

Les photos suivantes peuvent être utilisées pour illustrer des articles couvrant les sujets de ce dossier de presse, avec le crédit photo : © pS-Eau.

Les versions haute définition de ces photos sont disponibles sur demande en contactant :
Céline Noblot, noblot@pseau.org, 01 23 34 91 29

Thématique à illustrer: L'accès à l'eau



Pompe manuelle, Burkina Faso



Borne-fontaine, Burkina Faso



Borne-fontaine, Mali



Borne-fontaine, Bénin



Haïti



Kiosque à eau, Nairobi, Kenya

Annexe: Iconographie

Les photos suivantes peuvent être utilisées pour illustrer des articles couvrant les sujets de ce dossier de presse, avec le crédit photo : © pS-Eau.

Les versions haute définition de ces photos sont disponibles sur demande en contactant :
Céline Noblot, noblot@pseau.org, 01 23 34 91 29

Thématique à illustrer: L'assainissement



Vidange manuelle



Bloc de latrines publiques



Construction de dalles de latrines en béton, Burkina Faso

Thématique à illustrer: La gestion des eaux pluviales



Grosse pluie en Haïti



Problématique d'assainissement des rues au Mali

Annexe: Iconographie

Les photos suivantes peuvent être utilisées pour illustrer des articles couvrant les sujets de ce dossier de presse, avec le crédit photo : © pS-Eau.

Les versions haute définition de ces photos sont disponibles sur demande en contactant :
Céline Noblot, noblot@pseau.org, 01 23 34 91 29

Thématique à illustrer: Eau et énergie



Pompage à l'énergie solaire, Mauritanie



Biodigesteur, Sénégal

Thématique à illustrer: Eau et maraîchage



Mauritanie